

Le 2 mars 2009

## **Propositions françaises pour le retour de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs : Contribution du RéFAC**

Les propos tenus par le président de la République lors de la présentation de ses vœux au Corps diplomatique le 16 janvier avaient suscité un vif émoi en République démocratique du Congo. Les mises au point qui ont suivi et l'interview accordée à la presse congolaise ont largement rassuré l'opinion. Les « Propositions françaises [...] » élaborées en vue de la visite du chef de l'Etat à Kinshasa le 26 mars prochain inspirent aux associations membres de Réseau France Afrique Centrale la contribution suivante.

De manière générale, la France, en lien étroit avec l'Union européenne et les Nations unies, doit poursuivre le soutien diplomatique qu'elle apporte depuis de nombreuses années au pays francophone le plus peuplé du monde. Ce soutien n'empêche nullement la France de promouvoir, tant dans ses déclarations que dans ses programmes de coopération, la construction d'une société démocratique s'appuyant sur l'Etat de droit, le respect des droits de l'Homme et la bonne gouvernance, principes constitutifs des programmes multilatéraux et des « piliers » de l'action du gouvernement congolais.

### **1. La crise dans l'Est et la crise régionale**

#### **1.1 Poursuivre les négociations de paix et la réconciliation communautaire**

Malgré les résultats obtenus par l'opération conjointe et le démarrage du brassage des troupes du CNDP, du Pareco et des groupes maï-maï au sein des FARDC, la neutralisation complète de la capacité de nuisance des mouvements armés, à commencer par les FDLR, est loin d'être complètement acquise. Les exactions commises à l'encontre des populations civiles restent nombreuses <sup>1</sup>.

C'est pourquoi, parallèlement à la solution militaire<sup>2</sup> et pour garantir une paix durable dans la région, les processus de Nairobi et de Goma doivent être poursuivis. Il est essentiel de soutenir fortement la mise en œuvre du projet Amani, qui promeut la réconciliation intercommunautaire et amorce le règlement des conflits fonciers. Ce soutien passe par la mise à disposition des moyens nécessaires et par le soutien aux actions de la société civile tant en matière de vulgarisation et de médiation que sur le plan humanitaire – notamment en faveur du retour des déplacés.

#### **1.2 Dialogue au Rwanda**

Il importe également d'encourager le gouvernement rwandais à entrer dans un processus d'ouverture politique pour permettre le retour des éléments des FDLR qui ne figurent pas dans la liste des « génocidaires » établie par Kigali – ces derniers devant être pourchassés et déferés devant les tribunaux compétents.

#### **1.3 Lutte contre l'impunité**

La réconciliation passe nécessairement par la non impunité des principaux chefs de guerre et combattants s'étant rendus coupables de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. La France peut exprimer son vœu de voir réalisées l'extradition de Laurent Nkunda et l'arrestation de Bosco Ntaganda, vivement réclamées par de nombreuses organisations congolaises et internationales de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils soient déferés devant les juridictions ayant émis des mandats d'arrêt à leur encontre.

---

<sup>1</sup> Cf. communiqué du 19 février du réseau européen Eurac (dont le RéFAC est membre) : « Eurac craint que l'Opération conjointe n'apporte pas de solution durable aux conflits à l'Est » [www.eurac-network.org](http://www.eurac-network.org)

<sup>2</sup> Jusqu'à l'opération conjointe, « l'absence de solution militaire » était la doxa, répétée *ad nauseam*, de la « communauté internationale ».

Les impératifs de la paix ne doivent pas empêcher la justice de passer le moment venu – et ce moment ne saurait être longtemps différé.

## **2. Reconstruction de la gouvernance de l'Etat congolais**

La faiblesse de l'Etat, héritage de la mégestion passée et d'une décennie marquée par la guerre est une des composantes de la persistance de conflits d'intensité variable dans l'Est.

### **2.1 La réforme du secteur de la sécurité (RSS)**

La coopération militaire entre nos deux pays doit poursuivre l'appui aux réformes du secteur de la sécurité, qui constituent l'épine dorsale d'une sécurité durable en RDC, tant pour le pays lui-même que pour la sécurité des personnes et des biens.

La France peut contribuer à renforcer la cohérence entre les approches européenne et onusienne en matière de RSS, en favorisant l'adoption d'un plan unique d'accompagnement de la communauté internationale, fondé sur une vision à long terme, une division claire des tâches et une complémentarité entièrement capitalisée entre l'UE et l'ONU. Un plan de retrait graduel de la MONUC à moyen terme doit s'inscrire dans ce plan d'action à long terme.

La France peut contribuer à ce que le processus de démobilisation entrepris en 2003 soit accéléré et achevé dans les meilleurs délais – avant les prochaines élections –, avec des efforts plus importants dans le volet de l'intégration. Il est nécessaire de soutenir les initiatives d'intégration selon l'approche communautaire, qui ne se concentre pas seulement sur le combattant démobilisé, mais sur sa communauté toute entière.

L'appui à la formation d'une police républicaine de maintien de l'ordre – qui a déjà fait ses preuves – et la réhabilitation de l'institution judiciaire sont deux piliers de la construction d'un Etat de droit.

### **2.2 Accélérer le processus de décentralisation**

Conçue pour rapprocher les citoyens des pouvoirs publics dans un Etat vaste comme quatre fois la France, la décentralisation est à appuyer en même temps que le renforcement de l'administration centrale et des entités déconcentrées : c'est donc une tâche immense. Elle doit également s'accompagner, pour éviter la poursuite de la morcellisation du territoire, d'un vaste programme de reconstruction des infrastructures de communication.

Nous souhaitons voir l'Etat français mettre son expertise au service du processus, mais aussi encourager les collectivités territoriales (régions, départements, villes et communautés d'agglomération), à s'engager, par leur action à l'international et de nouveaux programmes de coopération décentralisée, dans l'assistance technique, méthodologique, logistique, matérielle et financière aux entités territoriales décentralisées congolaises.

Une véritable décentralisation ne pourra s'engager sans la participation active de la société civile : celle-ci doit être soutenue dans des programmes qui favorisent l'instauration d'un dialogue constructif entre citoyens et pouvoirs locaux, en vue d'une meilleure gouvernance locale (transparence, redevabilité) et de la nécessaire participation des forces vives au développement territorial.

### **2.3 Plaider en faveur de l'organisation des élections locales dans les meilleurs délais**

La mise en place rapide du cadre légal et d'un calendrier opérationnel reste une priorité pour faire progresser durablement la construction démocratique et l'Etat de droit. La France ayant déjà annoncé en août 2008 une contribution financière pour la poursuite du scrutin électoral, elle est bien placée pour rappeler à temps et à contretemps la nécessité de tenir rapidement les élections locales, en tenant compte des contraintes logistiques, techniques et sécuritaires. L'exploit qu'a représenté le bon déroulement du référendum constitutionnel et des élections présidentielle, législatives et provinciales en 2005-2006 doit être capitalisé sans attendre la fin de la mandature en 2011.

Aux fins de responsabiliser l'électorat, les programmes d'éducation civique et électorale doivent prendre toute leur place, très en amont de la campagne électorale. Il convient de s'appuyer de manière coordonnée sur les ONG internationales et sur les plateformes congolaises compétentes ayant fait leur preuve en 2005-2006, à côté – sinon en lieu et place – des procédures très bureaucratiques du PNUD qui ont montré leurs limites dans cette matière.

## 2.4 Gestion des ressources naturelles et partage des richesses

L'exploitation des ressources naturelles est un enjeu géopolitique constitutif du Congo-Zaïre, depuis la période coloniale. La gestion de ces ressources ne bénéficiera aux populations que lorsqu'un Etat de droit maîtrisera l'administration du territoire et mettra en œuvre les mécanismes de la bonne gouvernance, toutes choses qui relèvent du long terme.

A court et moyen terme, le lien entre conflits armés et exploitation des ressources naturelles doit être rompu. Pour ce faire, il est primordial que les Etats fournissent au Comité des sanctions, comme l'exige la résolution 1857 du Conseil de sécurité, les noms des individus et des groupes impliqués dans l'« économie de guerre ».

L'effectivité de l'action de la MONUC dans la surveillance stratégique de l'exploitation des ressources doit être rapidement renforcée (résolution 1856).

Les entreprises utilisant les minerais exploités en RDC doivent être sommées de prouver que leur chaîne de production n'utilise pas des « minerais du conflit ».

L'ensemble de ces exigences ne seront pas satisfaites sans une mobilisation des Etats et des blocs régionaux comme l'UE.

Il convient également d'accompagner les Etats de la région des Grands Lacs dans la création d'un espace pouvant garantir une meilleure traçabilité des ressources naturelles exploitées en RDC. Toutes les initiatives allant dans ce sens doivent se faire dans une coordination et une pleine insertion de tous les acteurs locaux.

## 2.5 La question foncière

La question foncière, qui se pose sur toute l'étendue du territoire mais qui prend un tour plus aigu dans les espaces à forte densité démographique, ne peut être envisagée dans la seule perspective de la résolution du conflit à l'Est. Elle relève de l'action de l'Etat, des entités territoriales décentralisées et des autorités coutumières dont les prérogatives ne sont pas homogènes. Il convient d'établir un cadre général de concertation qui servira de base aux discussions et aux modulations locales, et ce en encourageant une forte implication de la société civile.<sup>3</sup>

<p>Le <b>Réseau France Afrique centrale (RéFAC)</b> regroupe : Amnesty International / Section Française, CCFD, Cimade, Comité d'Echanges Isère Kivu (CEIK), Comité de jumelage de Villefontaine, Consultants du Monde, Cosi, Crid, France Université Butembo, Frère des Hommes, Karibu, Médecins du Monde, Secours Catholique-Caritas France, Wima /Isère.</p>
---

---

<sup>3</sup> Cf. note du CCFD sur le sujet.